



COMMUNE DE DROM

PROCES-VERBAL

Réunion du Conseil municipal du lundi 2 juin 2025

Séance n°4 de 19h00

Date de convocation : le 27 mai 2025

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres votants : 6

Nombre de membres présents : 6

Nombre de pouvoir(s) :

Présents : Michel GUILLOT, Bernard LARRUAT, Isabelle PONCET, Yvan HERTRICH, Denis BOLLACHE, Annabelle TANESIE.

Absent excusé : Maud BROCHARD, Marie-Thérèse CORRETEL.

Absente : Florence BLATRIX-CONTAT

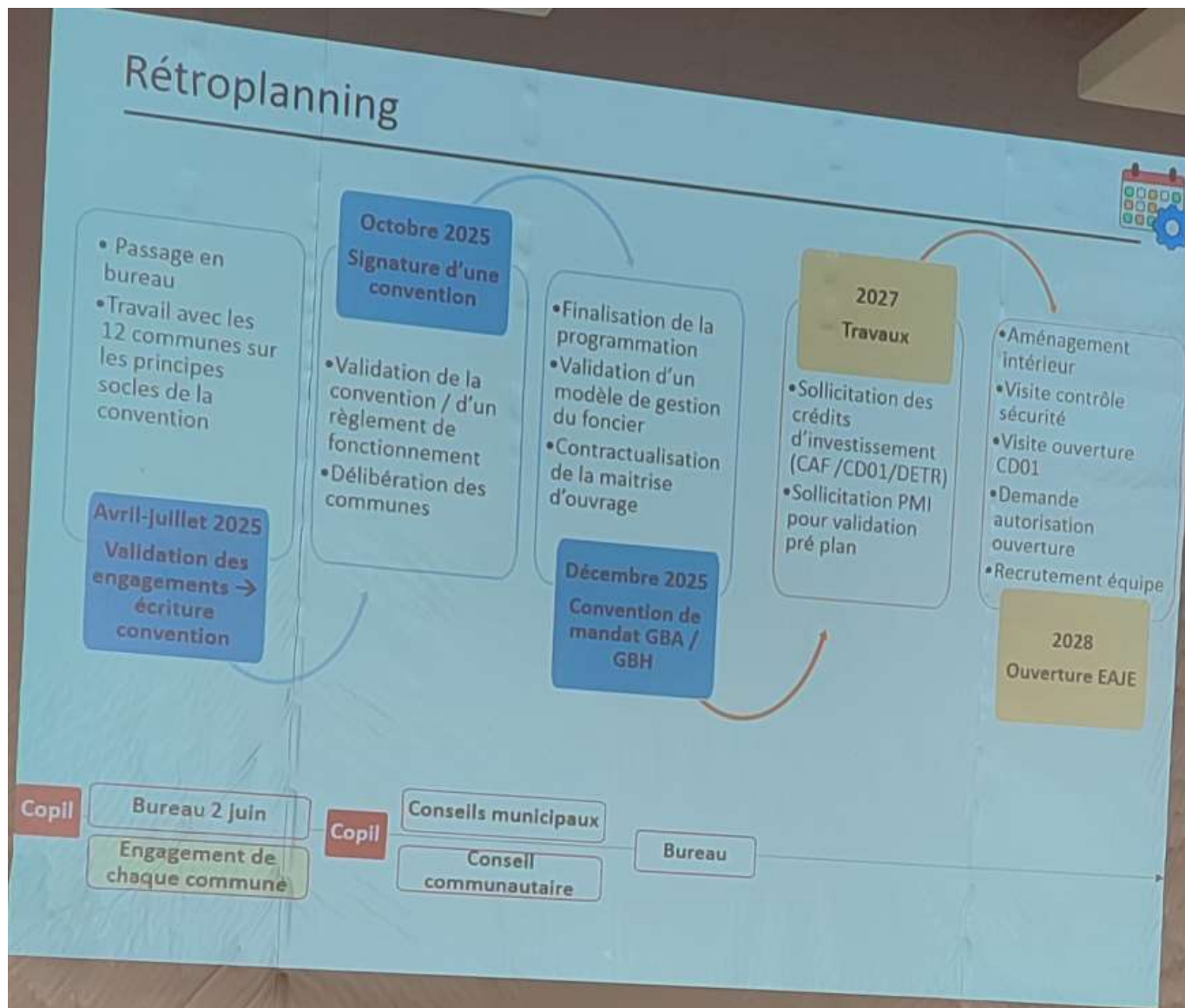
Arrivé en retard : Michel DUPONT

Secrétaire de séance : Bernard LARRUAT

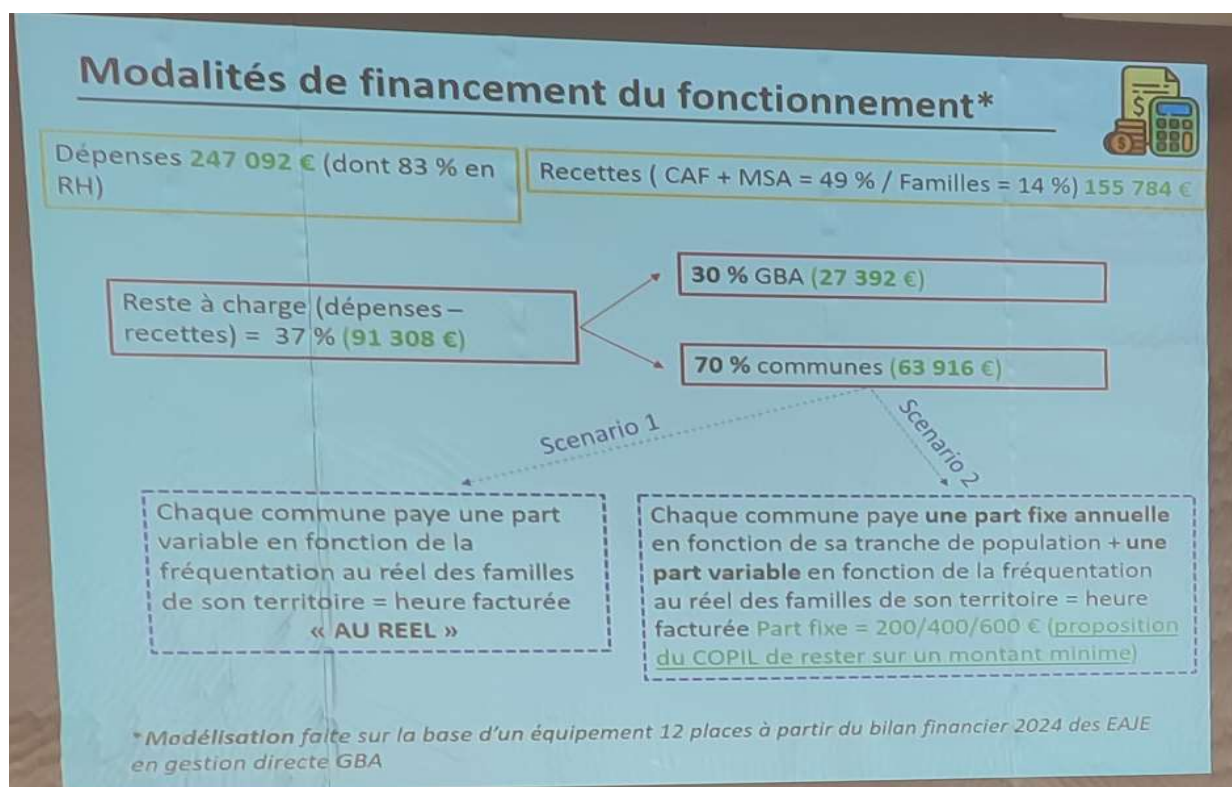
En début de séance Monsieur le Maire accueille Monsieur BARELLE, directeur du Pôle Territorial Bresse Revermont, et l'invite à présenter le projet d'Équipement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) Vallée du Suran basé à Simandre sur Suran.

En introduction, Monsieur BARELLE explique que sur la conférence territoriale Bresse-Revermont seuls les villages de Bény et Saint Etienne du Bois bénéficient d'un équipement petite enfance.

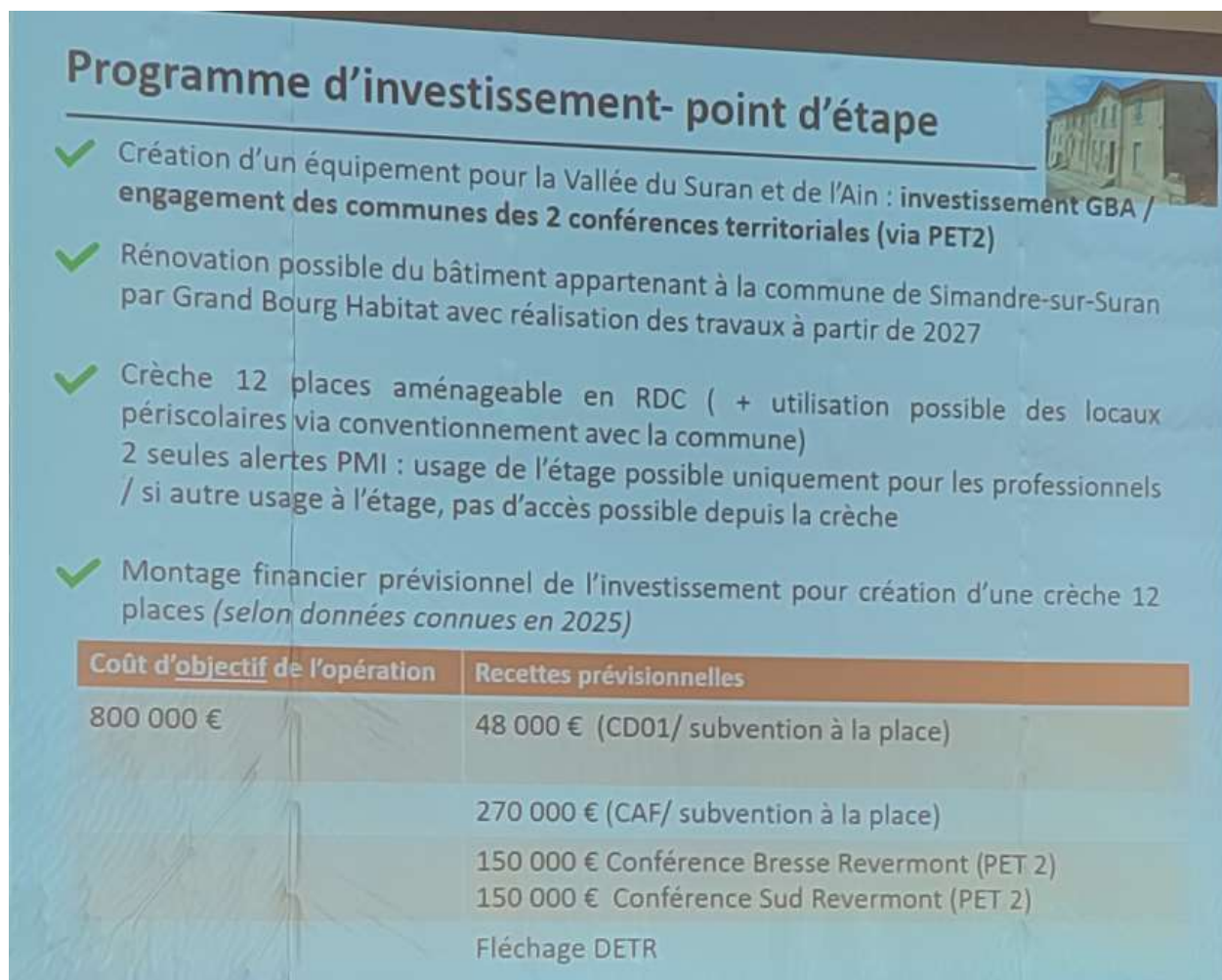
L'ouverture de l'EAJE étant prévue en 2028, dans un premier temps Monsieur BARELLE retrace le rétroplanning du projet :



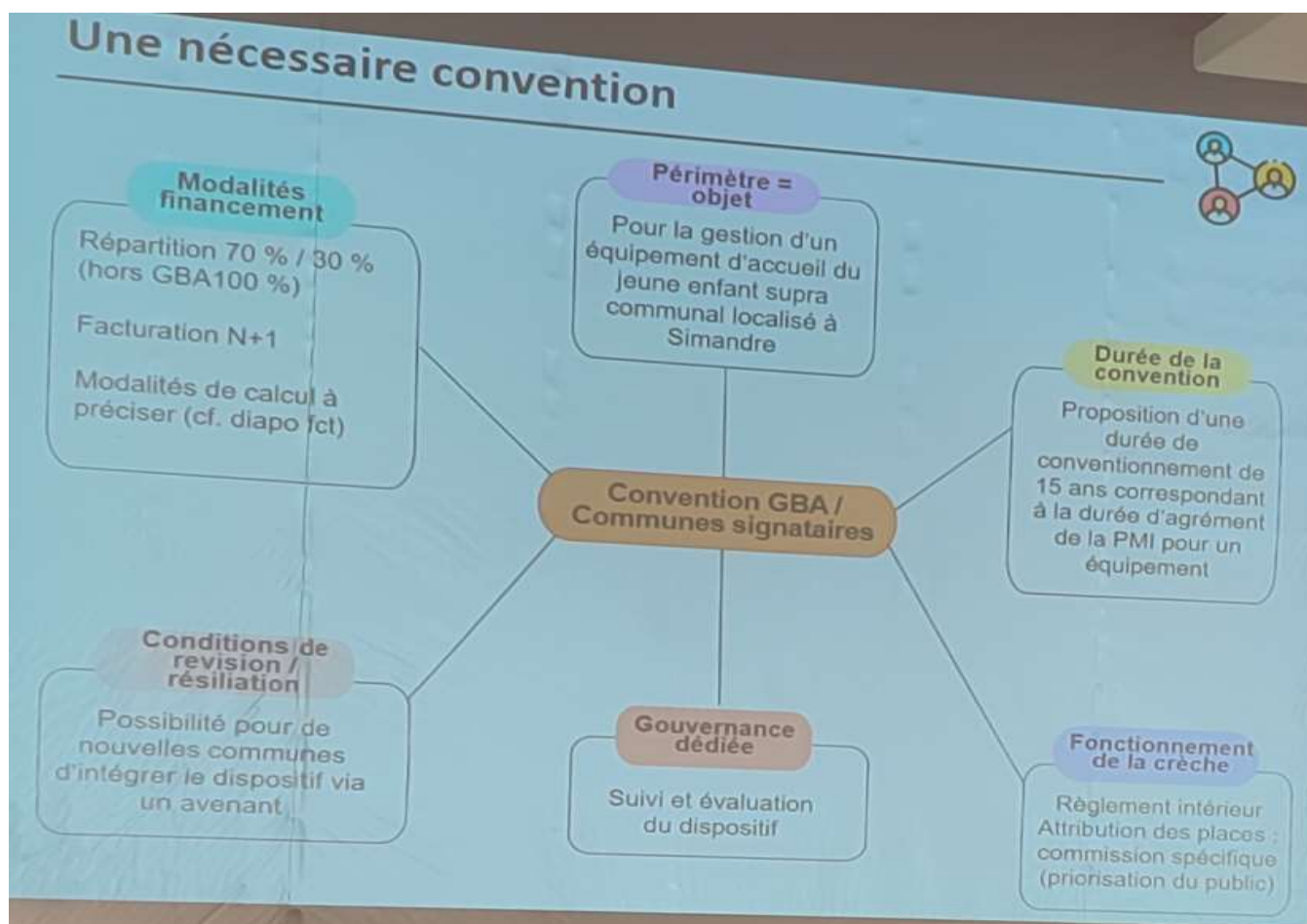
Puis Monsieur BARELLE présente les modalités de financement du fonctionnement du projet :



Il fait ensuite le point sur le programme d'investissement :



Il précise l'obligation de signer une convention entre GBA et les communes signataires et les principes proposés :



- ## Principes proposés
- ✓ Investissement et exploitation de l'équipement portés par GBA avec une répartition des charges de fonctionnement entre GBA et les communes signataires via une convention
 - ✓ Créer une crèche de 12 places GBA, maître d'ouvrage, en confie la réalisation à Grand Bourg Habitat dans le cadre d'une opération plus large incluant des projets communaux
 - ✓ Répartir le coût de fonctionnement (= reste à charge) avec la règle **70 % communes / 30 % GBA**
Avance faite par GBA qui exploite l'équipement avec refacturation aux communes N+1 (reste à charge actualisé après déduction recettes Caf/MSA/familles).

Puis il donne le détail du périmètre du projet qui concerne des communes de deux conférences territoriales : Bresse Revermont et Sud evermont:



Il reprecise le contexte et rappelle les enjeux de ce projet

Contexte et enjeux

- 2021-2023
Lettre collective Maires Vallée du Suran pour demander la création d'un équipement
Réalisation d'une étude de besoins petite enfance
=> Identification d'un local à Simandre-sur-Suran
- 2023-2024
Travail autour d'une « Doctrine petite enfance » à l'échelle de l'Agglomération
Validation d'une démarche expérimentale sur l'EAJE Vallée du Suran
- Printemps 2025
Reprise des échanges avec les communes et partenaires techniques (GBH / CD 01)

- ✓ Proposer une offre de service accessible à tous (crèche PSU versus PAJE)
- ✓ Développer l'attractivité des territoires ruraux

Une offre de service avec au coût le plus abordable pour les familles

Exemples de coûts pour une famille :
Couple avec 2 enfants
1 enfant accueilli 40 h/semaine, 5 j/semaine et 46 semaines par an

Revenu mensuel famille	Micro crèche mode PSU (public)		Micro crèche mode PAJE (privée)		Assistante maternelle	
	Coût horaire	Reste à charge pour la famille	Coût horaire	Reste à charge pour la famille	Coût	Reste à charge pour la famille
De 0 à 765 €	0,40 €	61 €	Jusqu'à 10 €/h Hors cotisation ou frais entretien	608 €	Tarif horaire : 4 €* Indemnité d'entretien : 3,32 €/jour Frais alimentation 4,5 €/jour et congés payés	119 €
768 € à 2 170 €	1,12 €	172 €		608 €	Sources : *coûts moyens observés chez les assistantes maternelles des RPI GBA Calcul salaire : https://www.assistmat-facile.fr	119 €
2 171 € à 4 823 €	2,49 €	382 €		736 €		509 €
> 6 000 €	3,10 €	475 €		863 €		632 €

- L'attractivité du territoire et des communes concernées.
Offre de services / Développement à moyen et long terme de la commune (dynamisme démographique, maintien écoles...)

Monsieur BARELLE conclue en insistant sur les points suivants :

- Concernant les modalités de financement du fonctionnement le scénario n°2 est privilégié (page 3).
- 12 places ne correspondent pas forcément à 12 enfants selon le nombre de jour d'inscription des enfants : une place peut être occupée par 2 ou 3 enfant.
- A ce jour, l'effectif du personnel est évalué entre 4 et 5 personnes.
- Les communes auront une instance de gouvernance dédiée qui leur permettra d'avoir un réel pouvoir au sein de ce projet.
- Ce projet est basé sur la solidarité et l'engagement de chaque membre : le refus d'une commune de signer la délibération entrainerait l'annulation du projet, sauf si une autre commune lui rachète ses parts. Chaque commune devra délibérer à l'automne.

Monsieur le Maire remercie Monsieur BARELLE pour son intervention et sa disponibilité.

Après le départ de Monsieur BARELLE la séance reprend son cours normal.

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil municipal à formuler leurs remarques et observations relatives au procès-verbal n°03 de la séance de 19h00 du 7 avril 2025.

Le procès-verbal n°03 de la séance de 19h00 du 7 avril 2025 est approuvé à l'unanimité.

Délibération N°1 – Décision modificative budgétaire

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'augmenter le montant du budget du chapitre 67 Charges spécifiques car en raison du remboursement de charges sur exercice antérieur le crédit prévu demeure insuffisant pour payer les dépenses.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la modification du budget primitif comme suit :

Dépenses de fonctionnement	
Augmentation de crédits : Chapitre 67 - Charges Spécifiques + 500 € au compte 673 Titres annulés (sur exercice antérieur)	+ 500€
Diminution de crédits Chapitre 011 – Charges à caractère général Compte 615221 Entretien et réparation sur bâtiments publics	- 500€

Monsieur le Maire rappelle que la communauté de commune verse à chaque commune membre une attribution de compensation qui ne peut être indexée.

Les Attributions de Compensation (AC) permettent de maintenir les équilibres budgétaires des Communes membres et de leur EPCI (établissement public de coopération intercommunale) lorsqu'il y a transfert de compétences et de charges dans le cadre de la fiscalité professionnelle unique. C'est une dépense obligatoire de l'EPCI.

Monsieur le Maire explique que les montants versés au titre du Fonds de solidarité sont actualisés chaque année. Cette actualisation modifie le montant des AC en fonctionnement et suppose une révision libre de cette attribution. Les communes concernées doivent valider chaque année le montant qui leur est alloué par une délibération concordante de leur conseil municipal.

Par cet acte, les communes éligibles acceptent le versement de ce fonds au travers de leur attribution de compensation.

Une fois toutes les délibérations des Communes intéressées collectées, le Conseil communautaire de décembre pourra fixer le montant des attributions de compensation définitives 2025.

Il est donc nécessaire pour chaque commune de délibérer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, se prononce favorablement

- sur le montant du fonds de solidarité d'un montant de 1 836,45€ pour le fonctionnement et 26 922,42€ pour l'investissement,
- et sur la révision libre du montant de l'attribution de compensation délibéré par le Conseil de communauté de la Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse du 17 février 2025.

Questions diverses

o **Compte-rendu différentes commissions :**

→ **Commission Travaux**

• **Salle polyvalente :**

Le début des travaux est décalé au quatrième trimestre après la fête de la St Thyrese.

Une demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public (Cerfa 13824) va être effectuée par le cabinet d'architecte.

Les entreprises BOULY et VP ont été sollicitées pour l'isolation des murs.

Daniel BROCHIER va être informé de la possibilité d'effectuer à nouveau les projections du cinéma rural à la salle polyvalente.

Il est également possible de louer la salle polyvalente jusqu'au début des travaux.

Le questionnement quant au lieu de la cantine pendant la durée des travaux, demeure. Des devis concernant la location d'Algéco vont être demandés.

→ **Commission Voirie**

Madame et Monsieur MERESSE souhaitent que les haies contiguës à leur propriété soient élaguées.

Leur demande sera soumise à la prochaine commission voirie. Une réponse leur a été faite en ce sens.

→ **Commission Vie associative, Culture, Animation et Patrimoine :**

100 ans de la classe unique :

Lors de la prochaine réunion, jeudi 5 juin, les photos seront posées sur les supports destinés à être accrochés aux grilles.

Isabelle PONCET et Bernard LARRUAT iront chercher les grilles jeudi 19 juin à 8H30.

Un clip avec les enfants sera tourné le jeudi 12 juin.

Margaret STEEL a préparé une affichette détaillant le programme de la journée.

Le repas préparé par Les Sœurs Papilles aura lieu sous les tilleuls place Docteur Gaillard. Le menu n'est pas encore défini.

La buvette sera tenue par le Sou des Ecoles.

Le verre de l'amitié sera offert par la Commune.

Des invitations seront envoyées à Monsieur BRETON, Madame BLATRIX-CONTAT, Madame WIEIL, Madame JOURNET et Monsieur CHAPUIS, Monsieur BARELLE, Monsieur le Maire de Jasseron et le Directeur de l'école de Jasseron.

Place Docteur Gaillard et la rue du Canal seront fermées à la circulation.

Des banderoles seront installées sur le bâtiment de l'école.

Un bouquet de fleurs sera offert à Madame SORRET, ancienne institutrice centenaire.

Fête de la Saint Thyse :

La réunion d'organisation a eu lieu le 26 mai 2025 avec les différentes associations. Il en résulte l'organisation suivante :

Le samedi :

- vente des galettes et tenue de la buvette jusqu'à 14h par les pompiers
- après 14h l'association Patrimoine se propose de prendre le relai pour la buvette, à voir avec les autres associations
- manège et château gonflable
- food-truck le soir
- une animation musicale est envisagée sous chapiteau de 19h à 23h sur la place
- l'idée d'un vide-grenier sur la journée a été émise.

Le dimanche :

- messe à 10h30
- repas du sou des Ecoles à 12h
- défilé de chars à 15h30
- l'association Patates et Coquelicots proposera des crêpes
- Jordan GIRERD de Villereversure a été sollicité pour l'animation de l'après-midi, il n'a pas encore donné de réponse.
- l'association Patrimoine tiendra la buvette à la sortie de la messe et après le défilé.

La date de la prochaine réunion n'est pas encore fixée.

Lors de cette réunion la possibilité de créer un comité des fêtes a été évoquée pour permettre à des personnes qui ne font pas forcément partie d'associations de participer à l'organisation de tels événements.

Camion pizza :

Thierry PERRIN des Pizzas du Chalet demande s'il peut installer son camion devant la salle polyvalente en cas de mauvais temps afin de permettre à tous de profiter d'un moment convivial à l'abri.

→ **Commission scolaire et périscolaire :**

Une famille dont les enfants sont scolarisés à Meillonas aimerait inscrire ses enfants à l'école de Drom.

Une rencontre avec le maître Monsieur TURPIN est prévue pour prendre une décision.

- **Stationnement** : un courrier recommandé de Monsieur VICAT a été réceptionné le 3 avril 2025, le lendemain de la précédente réunion du Conseil Municipal. Il invoque le stationnement gênant des clients de la fromagerie devant l'entrée de son domicile et demande à la commune de faire le nécessaire pour que la situation s'améliore.
Un courrier prenant en compte les réflexions de la précédente réunion lui a été envoyé.
- **Couleur des tuiles** : suite à la demande d'un administré souhaitant mettre des tuiles de couleur rouge nuancé sur le toit de son habitation nous avons interrogé les services instructeurs pour avoir une réponse quant à la charte du Revermont. Les tuiles OMEGA 10 de couleur rouge et rouge nuancé sont donc bien conformes à cette charte.
- **Défibrillateur** : un défibrillateur est installé vers le local des pompiers.
Un devis pour installer un défibrillateur vers la fromagerie a été établi par la société DUMONT SECURITE, le prix s'élève à 652€ H.T.
D'autres devis vont être demandés.
- **Piégeage des frelons** : Grand Bourg Agglomération a lancé, pour la deuxième année consécutive, une campagne de piégeage de frelons asiatiques. Michel DUPONT, le référent de notre commune, transmet le compte-rendu.
La campagne a eu lieu sur une période de deux mois, de mi-mars à mi-mai.
Sur deux pièges installés, montée des Conches et à côté des jardins partagés, 81 frelons ont été capturés dont 40 frelons asiatiques.
Il est suggéré d'en installer un troisième lors de la prochaine campagne.
- **Food truck** : le camion pizza n'étant présent qu'un vendredi sur deux, un deuxième food-truck est recherché pour les autres vendredis.
- **Réservoir** : le SDIS a demandé :
 - de peindre en rouge la porte d'accès du réservoir qui sert de réserve à incendie
 - de mettre un panneau de signalisation réglementaire stipulant le N°14 et la contenance (400m3)
 - d'installer un dispositif d'ouverture type triangle pompier en lieu et place de la clef disponible à l'EAR du Levant.
- **SUEZ** : la mairie a reçu un courrier de SUEZ demandant de les avertir quand les pompiers font des manœuvres. En effet elles engendrent une consommation inhabituelle d'eau, ce qui peut déclencher des déplacements de techniciens pour des réparations qui n'ont pas lieu d'être.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.